Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1837

27.7.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1837 DU CONSEIL

du 24 juillet 2026

modifiant la décision (PESC) 2023/1532 concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, ainsi que des actions imputables à l'Iran qui compromettent la liberté de navigation au Moyen-Orient

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 20 juillet 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/1532 [1].

(2) Sur la base d'un réexamen de la décision (PESC) 2023/1532, les mesures restrictives qui y sont énoncées devraient être prorogées jusqu'au 27 juillet 2027.

(3) Le Conseil a conclu qu'il convient de supprimer de l'annexe I de la décision (PESC) 2023/1532 les mentions concernant quatre personnes inscrites sur la liste qui y figure.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2023/1532 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision (PESC) 2023/1532 est modifiée comme suit:

1) À l'article 10, la date «27 juillet 2026» est remplacée par «27 juillet 2027».

2) L'annexe I est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

[1] Décision (PESC) 2023/1532 du Conseil du 20 juillet 2023 concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, ainsi que des actions imputables à l'Iran qui compromettent la liberté de navigation au Moyen-Orient (JO L 186 du 25.7.2023, p. 20, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1532/oj).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE

ANNEXE

À l'annexe I de la décision (PESC) 2023/1532, sous la rubrique «A. Personnes physiques», les mentions suivantes sont supprimées:

«2. Mohammad Shahab KHANIAN

8. Gholam Ali RASHID

13. Behnam SHAHRIYARI

14. Ali SHADMANI».